



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/394
8 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004
Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire

**UN PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT:
L'INFORMATION ET LE SAVOIR AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

**Note thématique: Les TIC, catalyseurs de la croissance,
du développement et de la compétitivité**

Résumé

S'il est vrai que les avantages des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sont surtout allés aux pays développés, on s'accorde généralement à reconnaître aussi l'important potentiel de ces technologies pour le progrès social et économique des pays en développement. Les TIC peuvent contribuer à la solution de la plupart des grands problèmes du développement. Dans le domaine économique, elles peuvent beaucoup renforcer la productivité, donc la compétitivité, du secteur des entreprises des pays en développement. Ce potentiel se manifeste, par exemple, dans la transformation des structures des marchés, la localisation des entreprises, la participation aux processus internationaux de production, les activités de promotion de la marque, la réduction des coûts de distribution, l'efficacité de la logistique commerciale et la gestion des risques commerciaux.

Relever les défis d'une économie mondiale faisant une place toujours plus grande aux TIC, est affaire de prise de conscience, de temps, et de volonté politique d'apporter des changements dans les domaines essentiels de l'économie en y consacrant les ressources financières nécessaires. Il est indispensable de mettre en place un environnement favorable à une compétitivité fondée sur les TIC, dans le cadre d'une stratégie électronique nationale. À cette fin, il faut s'attacher à sensibiliser aux enjeux, renforcer les capacités humaines, établir un cadre juridique propice, promouvoir la confiance et la sécurité en ligne et mettre en place une infrastructure concurrentielle. Pour que des stratégies électroniques soient pleinement applicables, il faut créer des conditions favorables à la mobilisation des ressources financières internes et internationales disposées à s'investir dans les TIC.

Des stratégies d'amélioration de la compétitivité fondées sur les TIC devront s'assurer la participation de tous les acteurs nationaux intéressés, notamment celle des administrations publiques, des milieux d'affaires et de la société civile dans son ensemble. Ces stratégies devront aussi tenir pleinement compte du contexte international dans lequel s'inscrira, à l'échelon national, l'action des pouvoirs publics. C'est pourquoi la CNUCED se propose de lancer une série d'activités réunissant les diverses parties prenantes, sur le thème des «applications des TIC au service de la compétitivité économique des pays en développement», en particulier en ce qui concerne le commerce et le développement.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
I. INCIDENCES DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN LIGNE SUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES: QUELQUES QUESTIONS.....	4
Modification de la structure et du fonctionnement des marchés.....	4
Localisation	4
Participation aux processus de production internationaux	4
Promotion de la marque	5
Activité économique en ligne et coûts de distribution	5
TIC et logistique commerciale	5
Amélioration de la gestion des risques commerciaux	6
II. CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA COMPÉTITIVITÉ FONDÉE SUR LES TIC: LE CHOIX D'UNE STRATÉGIE ÉLECTRONIQUE NATIONALE	6
III. FINANCER LES TIC: MOBILISATION DES RESSOURCES EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE EN DÉVELOPPEMENT	8
La dimension internationale	9
L'importance de partenariats réunissant les diverses parties prenantes	10

INTRODUCTION

1. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont beaucoup contribué à façonner le processus de la mondialisation, en particulier dans les domaines de la production, du commerce et de la finance: ce fait est largement reconnu, comme on admet généralement aussi que, jusqu'à présent, ce sont essentiellement les pays développés et un petit nombre de pays en développement relativement avancés qui ont retiré les avantages des applications de ces technologies à l'activité économique.
2. On s'accorde généralement aussi à penser que les TIC pourraient beaucoup faciliter le progrès social et économique de la majorité des pays en développement. Elles peuvent, en effet, être mises à profit pour rendre plus efficaces les politiques et mesures visant à s'attaquer à la plupart des grands problèmes du développement, dont ceux qui concernent la productivité – donc la compétitivité – du secteur des entreprises des pays en développement.
3. Si l'on a beaucoup travaillé, au niveau international, sur le thème des «TIC au service du développement», on a beaucoup moins réfléchi à la question des répercussions économiques, pour les pays en développement, de la diffusion des TIC qu'à d'autres questions de développement. Or c'est seulement si elles sont appliquées à l'activité des entreprises des pays en développement – achats d'intrants, gestion des ressources, activités de production, de commercialisation et de financement – que les TIC pourront aider ces pays à être plus concurrentiels sur les marchés internationaux (ou à mieux affronter la concurrence sur leur marché intérieur) et générer croissance et emploi.
4. Les TIC, en particulier les méthodes commerciales utilisant l'Internet, sont en train de transformer à peu près totalement l'organisation de l'activité économique et des marchés. Dans les pays – dans le monde développé, surtout – où l'adoption des TIC a le plus progressé, elles semblent avoir donné aux économies les moyens d'utiliser leurs ressources de manière plus efficace, et par là d'obtenir une croissance de la productivité plus rapide, donc des niveaux de revenus plus élevés.
5. Pour les pays en développement, les progrès de l'activité économique en ligne donnent la possibilité d'exporter davantage dans les secteurs traditionnels et ouvrent de nouvelles perspectives dans les secteurs naissants comme les biens et services numérisés; ils permettent aussi de mieux faire face à la concurrence sur le marché intérieur. Cela ne va pas sans danger: du seul fait de la rapidité des changements et de l'ampleur des investissements nécessaires (même si la tendance à long terme est celle d'une diminution du coût des TIC), certains pays risquent de rester en dehors d'un domaine essentiel de l'économie mondiale. Maximiser les avantages et éviter les risques engendrés par les TIC pour la position concurrentielle de leurs entreprises et de leurs économies est donc un défi majeur que les entrepreneurs et les responsables politiques des pays en développement doivent relever, par des réponses adaptées à l'environnement commercial et au contexte de l'action des pouvoirs publics dans leur pays.
6. Pour aider à élaborer ces réponses, il peut être utile de formuler un certain nombre de considérations générales concernant les grandes transformations que le commerce électronique et l'activité économique en ligne ont apportées sur l'échiquier des relations commerciales ainsi que leurs effets sur la compétitivité des entreprises des pays en développement.

I. INCIDENCES DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN LIGNE SUR LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES: QUELQUES QUESTIONS

Modification de la structure et du fonctionnement des marchés

7. Des flux d'information commerciale plus rapides et plus importants, permettant une connaissance approfondie des marchés, améliorent la transparence de ces derniers et augmentent le nombre des participants, tant acheteurs que vendeurs. Dans un tel processus, il y aura nécessairement des perdants aussi bien que des gagnants.

8. Les entreprises qui ne sont pas présentes sur le marché de l'Internet perdront l'occasion de payer moins cher les intrants dont elles ont besoin et de vendre leurs produits sur un marché extérieur plus vaste. Elles risquent aussi de se laisser supplanter, auprès de leurs clients actuels, par des entreprises qui commercialisent leurs produits et leurs services de manière plus efficace. À l'heure actuelle, les entreprises qui semblent le plus menacées sont les petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement.

Localisation

9. Il y a désormais une gamme toujours croissante de biens et services dont la production et la fourniture peuvent se faire partiellement ou entièrement en ligne (ventes de logiciels, de services de loisir et de divers services financiers ou même médicaux sur l'Internet, par exemple). De ce fait, les avantages comparatifs de chaque pays peuvent changer et l'économie de la localisation être modifiée. Ces modifications auront à leur tour une incidence sur la direction des échanges. Par exemple, l'Inde s'est déjà acquise une remarquable réputation de fournisseur de services de logiciels via l'Internet. Le traitement informatisé des données (par exemple, pour les services d'arrière-guichet) est un autre domaine qui offre d'importantes perspectives aux pays en développement. Dans d'autres secteurs, les fournisseurs de pays développés peuvent être en mesure d'attirer la clientèle des pays en développement. La libéralisation du commerce des services financiers, par exemple, pourrait affaiblir la puissance commerciale d'entreprises de pays en développement en réduisant la protection que leur assure le fait d'être géographiquement proches de leurs clients.

Participation aux processus de production internationaux

10. L'accès à l'Internet permet aux systèmes de production en flux tendu de se développer. Dans le secteur du vêtement, par exemple, il y a des chaînes de grande distribution qui demandent au personnel chargé de la gestion des stocks de prendre note des couleurs et des modèles qui sont le plus demandés. En passant leurs commandes par voie électronique, ces chaînes peuvent se faire réapprovisionner à partir de sources étrangères en quelques jours seulement. Les entreprises qui ne sont pas «dans le coup» auront moins de chances d'obtenir des commandes. De la même manière, le suivi électronique des normes de production peut être utile aux grosses entreprises qui souhaitent se procurer à l'étranger les intrants dont elles ont besoin. Là encore, celles qui ne peuvent pas se connecter aux systèmes d'information des gros acheteurs risquent de ne pas tirer parti des occasions qui se présentent sur le marché international.

Promotion de la marque

11. Le succès ininterrompu d'entreprises et de pays dans les échanges internationaux est dû en partie au fait qu'ils ont su se créer une bonne image. Certes, il faut aussi être capable de fournir les biens et services demandés et justifier ainsi l'image acquise, mais il est certain que l'Internet facilite énormément la connaissance des caractéristiques de la marque et, de ce fait, le renforcement de sa part de marché. La plupart des entreprises de pays en développement qui exportent ou espèrent exporter sur les marchés des pays développés n'ont pas encore acquis une forte position de marque.

12. Dans les sociétés à revenu élevé, qui attachent de l'importance à la marque, le fait de ne pas pouvoir opérer par l'intermédiaire de l'Internet est un désavantage substantiel. Investir dans la promotion de la marque via l'Internet – probablement l'option la plus économique pour les entreprises tournées vers l'exportation – exige, entre autres choses, une bonne conception technique et graphique, une bonne promotion des sites Web et l'emploi de liens avisés avec des portails générant l'intérêt et le trafic voulus. Il faut aussi veiller à assurer une bonne protection des marques qui seront utilisées en ligne et hors ligne.

Activité économique en ligne et coûts de distribution

13. Dans de nombreux pays en développement, les coûts de transaction associés au commerce international représentent un obstacle insurmontable. Une concurrence toujours plus vive sur les marchés mondiaux fait que les producteurs, où qu'ils soient, devront travailler avec des marges bénéficiaires toujours plus serrées: une réduction d'un ou deux points de pourcentage dans les coûts de distribution aura donc un effet appréciable sur la compétitivité. L'un des moyens, parmi d'autres, de réduire ces coûts peut être le bon usage des activités économiques en ligne et des applications connexes des TIC.

TIC et logistique commerciale¹

14. Les TIC permettent aujourd'hui d'apporter aux problèmes de facilitation du transport et du commerce des solutions qui peuvent se traduire par d'appréciables gains de productivité pour le secteur des entreprises et pour les institutions publiques. Ces technologies ont amélioré de manière spectaculaire la gestion et la supervision des transactions commerciales internationales et des opérations de transport connexes. On peut en citer deux exemples: le Système douanier automatisé (SYDONIA) et le Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), tous deux mis au point par la CNUCED, qui ont permis aux administrations douanières des pays en développement, ainsi qu'à leurs opérateurs de transport et commerçants, de réduire les coûts de transaction et de mieux utiliser les installations existantes dans les pays en développement.

¹ Cette question et les questions connexes de logistique commerciale sont traitées dans la note thématique établie à l'intention de la session thématique interactive sur la facilitation du commerce et du transport (document TD/393).

Amélioration de la gestion des risques commerciaux

15. La possibilité de transmettre des informations instantanément et de participer à des réseaux à peu de frais a beaucoup modifié le fonctionnement des marchés, en réduisant les effets des asymétries de l'information.

16. Par exemple, de nombreux pays en développement continuent d'être fortement tributaires des produits de base pour leurs recettes d'exportation. Ils subissent souvent de graves réductions de ces recettes du fait d'une modification des conditions du marché international, lesquelles peuvent être à peu près imprévisibles. Toutefois, les techniques faisant appel aux TIC ont remarquablement amélioré l'aptitude des producteurs de produits de base à se protéger contre les fluctuations des prix et des changes. Ces producteurs devraient pouvoir, notamment par le biais d'associations, obtenir les données nécessaires pour un coût raisonnable, et devraient être en mesure d'employer le personnel qualifié requis pour tirer parti des informations obtenues. Pour les fournisseurs de services financiers aussi, les outils faisant appel aux TIC sont devenus indispensables à la gestion des risques relatifs à leurs clients.

II. CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA COMPÉTITIVITÉ FONDÉE SUR LES TIC: LE CHOIX D'UNE STRATÉGIE ÉLECTRONIQUE NATIONALE

17. Relever les défis d'une économie mondiale faisant une place toujours plus grande aux TIC, est affaire de prise de conscience, de temps et de volonté politique d'apporter des changements dans des domaines essentiels de l'économie en y consacrant les ressources financières nécessaires. Il convient de noter aussi la très grande hétérogénéité existant, à la fois, entre les différentes régions en développement et à l'intérieur d'une même région, pour ce qui est de l'adoption des TIC. Toutefois, à mesure que des pays en développement toujours plus nombreux définissent et affinent des stratégies électroniques nationales en faveur du développement, certains traits communs se dégagent dans les politiques visant à promouvoir l'activité économique en ligne et le commerce électronique².

18. De façon générale, un environnement favorable à des activités économiques internationales favorisera aussi l'adoption des TIC par les entreprises. Les entreprises qui font usage des TIC attachent toute l'importance voulue à des questions telles que concurrence, confiance et sécurité, interfonctionnement, propriété intellectuelle et marché ouvert.

19. L'existence d'une infrastructure de réseau fiable et concurrentielle est une condition indispensable à l'utilisation généralisée des TIC par les entreprises. Pour de nombreux gouvernements, en particulier dans les pays en développement, la portée et les modalités de la privatisation, de la libéralisation et de la réglementation du secteur des télécommunications sont des questions difficiles, qui exigent que soit trouvé un juste équilibre entre initiatives impulsées par le secteur privé et rôle des opérateurs publics nationaux.

² Pour un examen détaillé de la question des stratégies en matière de TIC au service du développement, voir le chapitre 3 du *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2003* de la CNUCED (disponible à l'adresse www.unctad.org/ecommerce).

20. Dans les pays qui ont procédé à des réformes du secteur des télécommunications, l'accès aux services de télécommunication s'est beaucoup amélioré. Dans la majorité des cas, l'ouverture du secteur à plusieurs fournisseurs s'est traduite par l'augmentation du nombre des utilisateurs, l'abaissement des prix et l'amélioration de la qualité des services.
21. Un cadre de politique économique favorisant l'ouverture des marchés, la concurrence et l'investissement dans le secteur privé attirera les entreprises non seulement dans le secteur des télécommunications, mais aussi dans d'autres secteurs qui apportent leur concours à l'économie de l'information et en bénéficient à leur tour. Les objectifs que les pouvoirs publics fixent à leur action dans le domaine du commerce devraient favoriser l'innovation, élément clef dans des économies et des sociétés qui sont de plus en plus fondées sur le savoir.
22. L'active participation des gouvernements et les engagements pris lors des négociations commerciales multilatérales ayant pour cadre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pourraient aboutir à créer un environnement qui stimule le commerce et l'investissement. Les politiques requises concerneraient la réduction des droits d'importation et des taxes applicables aux logiciels et aux matériels informatiques, le mouvement temporaire de la main-d'œuvre qualifiée et la participation à l'Accord sur les technologies de l'information ou au moratoire douanier sur les transmissions électroniques. Une libéralisation plus poussée des services, en particulier de ceux qui peuvent être fournis par voie numérique (tels que services informatiques connexes, services aux entreprises et services financiers et d'assurance) et des services de communication pourrait stimuler l'augmentation des exportations dans ces secteurs.
23. La nécessité d'une infrastructure juridique qui soutienne les activités économiques en ligne et incite à de telles activités est l'une des principales questions que les décideurs devraient examiner lorsqu'ils définissent une stratégie en matière de TIC. L'absence de confiance, de sécurité, d'une législation nationale harmonisée, à laquelle s'ajoute la multiplication des faits de délinquance informatique, virus, courriers indésirables et cas de fraude qui sont signalés est devenue le principal obstacle à la mise en place d'une économie de l'information. En particulier, c'est de la présence ou de l'absence d'un cadre juridique propice que dépend la possibilité de procéder à des transactions en ligne. Les responsables politiques doivent toutefois savoir que le fait de modifier le cadre législatif existant pour l'adapter au commerce électronique ne résoudra pas les autres problèmes, plus fondamentaux, que peut poser leur système juridique national.
24. La question de la sécurité en ligne et le faible nombre des cartes de crédit détenues dans de nombreux pays en développement expliquent, pour une bonne part, le faible développement de l'activité économique en ligne. Les gouvernements sont donc engagés à adopter des réglementations souples et à créer un environnement institutionnel favorable, afin d'encourager le recours à diverses pratiques telles que paiements électroniques, opérations bancaires via Internet, financement en ligne d'opérations commerciales et fourniture en ligne d'informations sur le crédit, tous services intéressant les PME, et d'assurer la coopération entre secteur public et secteur privé à cet égard.
25. Le point le plus important, toutefois, est que les entreprises ne seront disposées à investir dans les nouvelles technologies que si elles sont convaincues des avantages tangibles qu'elles retireront de leur utilisation. Dans certains pays, il faudra encore du temps pour cela, et les intéressés commenceront par utiliser le courrier électronique dans la conduite de leurs affaires avant de passer à des activités en ligne plus complexes utilisant l'Intranet et l'Extranet. Dans les

entreprises où il y a une culture de gestion ouverte au changement, l'emploi de nouveaux outils et la numérialisation des pratiques commerciales progresseront plus rapidement.

26. Les gouvernements peuvent beaucoup contribuer, dans les pays développés comme dans les pays en développement, à promouvoir et à faciliter l'adoption des TIC par les entreprises. En particulier, aux stades initiaux de la mise en place des TIC, les gouvernements doivent jouer un rôle de chef de file, proposer une conception novatrice de l'avenir, sensibiliser à l'intérêt que présentent les TIC et accorder un rang de priorité élevé au développement de ces technologies en en faisant une priorité nationale.

27. Les gouvernements devraient jouer un rôle actif, sans contrarier le jeu de la concurrence sur le marché local. Ils devraient prendre des initiatives (par exemple, adopter des pratiques d'administration ou de gouvernement électroniques), mais sans se substituer à l'action du secteur privé; ils devraient adopter des politiques propres à créer un environnement favorable aux activités économiques internationales; et ils devraient aussi chercher à faciliter l'entrée sur le marché d'acteurs de moindre envergure, défavorisés.

28. En dernière analyse, une bonne partie des investissements nécessaires viendront du secteur privé. L'expérience montre que c'est le secteur privé qui a été l'intervenant le plus novateur et le ressort essentiel du développement des activités économiques en ligne et de l'application des TIC. De façon générale, dans un souci d'efficacité, mieux vaut que les modalités d'application de la technologie aux activités commerciales soient décidées par le marché, plutôt que par les pouvoirs publics. Une stratégie électronique combinant l'intervention des pouvoirs publics avec les initiatives du secteur privé – qui se renforceront mutuellement – sera par conséquent la plus efficace.

III. FINANCER LES TIC: MOBILISATION DES RESSOURCES EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE EN DÉVELOPPEMENT

29. S'il est vrai qu'on ne dispose pas d'éléments suffisants pour évaluer le rôle des TIC dans l'accélération du processus de développement et de la croissance économique dans les pays en développement, les données concernant les pays de l'OCDE font apparaître un lien solide entre investissement dans les TIC et accélération de la croissance. On admet, de façon générale, que l'adoption des TIC par les entreprises, les organismes publics et les consommateurs a été le facteur le plus important expliquant la récente reprise de la croissance de la productivité et du PIB aux États-Unis et dans d'autres pays développés où l'information joue un grand rôle. Si les pays en développement pouvaient obtenir des améliorations semblables grâce à l'adoption des TIC, ce serait une percée majeure dans le processus du développement.

30. Pour qu'il en aille ainsi, une première condition nécessaire est l'existence d'une infrastructure de TIC satisfaisante, laquelle à son tour suppose un accroissement des dépenses d'investissement consacrées aux télécommunications, aux matériels et aux logiciels des technologies de l'information, ainsi qu'à la constitution de stocks de capital humain par le biais du renforcement des compétences des adultes actifs et l'amélioration des capacités des établissements d'enseignement dans des domaines liés aux TIC. C'est dire combien il importe de mobiliser davantage de ressources pour rendre possibles des taux d'investissement dans les TIC plus élevés, en termes relatifs comme en termes absolus.

31. En moyenne, les pays développés investissent environ 7 % de leur PIB dans les technologies de l'information et de la communication, soit deux fois plus que les pays en développement. En termes absolus, le décalage est encore plus frappant. La question est donc de savoir comment réduire ce décalage, sans prélever sur les ressources affectées à d'autres besoins essentiels du développement ni provoquer une position insoutenable des comptes extérieurs.

32. Il se peut que grâce à de meilleures politiques macroéconomiques et structurelles, au renforcement des institutions, à une meilleure mobilisation de l'épargne intérieure et à un meilleur ciblage des dépenses publiques on réussisse à dégager davantage de ressources internes en faveur du financement des TIC. L'investissement étranger direct et les autres flux financiers privés jouent aussi un rôle important lorsqu'il s'agit de mettre en place des infrastructures et de créer des accès à l'Internet ainsi que de développer la production de biens et services nécessaires aux TIC.

33. Le dosage judicieux entre la mobilisation des ressources nationales, l'investissement étranger direct et le recours à d'autres sources privées et publiques de capitaux variera parmi les pays en développement. Des politiques nationales devront être mises en place pour financer avec succès l'investissement dans les TIC. Il sera indispensable aussi que les flux d'aide financière publique et les ressources collectées par les ONG et la société civile soient ciblés. De toute façon, il appartiendra aux pays en développement, et plus généralement à la communauté internationale, de résoudre le problème du financement des autres besoins.

34. Cette tâche sera facilitée si l'on intègre pleinement dans les programmes d'aide au développement des activités concernant les TIC, en tirant parti de la nature transsectorielle des TIC et de la contribution qu'elles peuvent apporter à la réalisation des objectifs de développement que s'est fixés la communauté internationale et qui sont inscrits dans la Déclaration du Millénaire. On pourrait envisager pour les pays pauvres très endettés des efforts spéciaux d'allègement de la dette visant à soutenir la mise en place d'une infrastructure des TIC. À cet égard, il convient de signaler l'intérêt de la récente initiative, prise à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information, d'établir un fonds de solidarité numérique, qui serait une entité ouverte à tous, canalisant les fonds provenant de toutes les sources d'aide au développement mentionnées ci-dessus. De tels modes de financement exigeraient, toutefois, la mise en place d'un cadre institutionnel capable d'acheminer les ressources provenant des gouvernements et de divers groupes de la société civile, secteur privé compris.

La dimension internationale

35. À l'échelon international, une grande partie des récents débats consacrés à l'application des technologies de l'information et de la communication s'est déroulée dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). La première phase de ce sommet, qui s'est tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003, a défini dans ses grandes lignes le cadre nécessaire à la mise en place d'une société de l'information. Elle s'est achevée par l'adoption d'une Déclaration de principes et d'un Plan d'action. Cette phase genevoise n'était qu'un début, et des préparatifs sont en cours en vue d'une seconde phase, qui doit se tenir à Tunis en novembre 2005.

36. Suite à la phase genevoise, il faudrait maintenant accorder davantage d'attention aux travaux de fond à entreprendre d'ici au Sommet de Tunis. La phase tunisoise devrait s'attacher à

la mise en œuvre du Plan d'action, afin que le Sommet de Genève n'ait pas pour seul résultat une remarquable déclaration d'intentions.

37. De plus, il faudra penser en priorité à la dimension «développement» des TIC lors de la préparation du Sommet de Tunis. Il faudra notamment recenser les besoins les plus urgents en matière de développement, les solutions que les pouvoirs publics devront adopter pour faire face à ces besoins, et les engagements qui devront être pris aux niveaux national et international pour mettre en œuvre les politiques axées sur le développement. Il faudra examiner, en priorité, la contribution que les TIC peuvent apporter au processus du développement, et la nécessité d'aider les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour tirer pleinement parti des chances offertes par les TIC. Les solutions pragmatiques aux deux questions clés non encore réglées à l'issue de la phase genevoise – la question de la gouvernance de l'Internet et celle du financement des TIC – qui devront être élaborées d'ici au Sommet de Tunis, devraient aussi être intégrées dans cette approche axée sur le développement au sens général.

38. Des réunions thématiques consacrées à des questions précises seraient un moyen de privilégier les aspects de fond des préparatifs du deuxième Sommet et devraient occuper une place centrale lors de la phase tunisoise. Ces réunions devraient s'attacher à la dimension développement de la société de l'information et déboucher sur des résultats concrets et des engagements réels des différentes parties prenantes, en exécution du Plan d'action de Genève.

L'importance de partenariats réunissant les diverses parties prenantes

39. Les questions qui se posent lorsque l'on cherche à maximiser l'incidence sur le développement de l'économie de l'information sont, par définition, des questions intersectorielles, interdisciplinaires et de portée mondiale. Ces trois caractéristiques invitent à privilégier des stratégies de promotion de la compétitivité fondée sur les TIC qui fassent intervenir toute la gamme des activités économiques nationales et tous les éléments pertinents de la société (y compris les milieux universitaires et la société civile). L'approche retenue devra aussi prendre pleinement en compte le contexte international dans lequel s'inscrivent les actions nationales.

40. Dans une perspective plus vaste, les politiques visant à favoriser la compétitivité grâce à l'activité économique en ligne et au commerce électronique devraient constituer un élément central de stratégies de développement économique et social liées à l'Internet aux niveaux national et international. Les objectifs des pays en développement dans des domaines comme le contenu de l'Internet (utilisation des langues locales et promotion des cultures locales), l'infrastructure ou l'application de l'Internet à l'éducation ou à la santé auraient beaucoup à gagner à la mobilisation des ressources et des idées que les TIC, et l'activité économique en ligne en particulier, continueront probablement de générer à moyen terme. Cela est d'autant plus important que l'adoption généralisée des TIC par les entreprises et par le secteur public peut contribuer à rendre les pays en développement plus productifs et contribuer aussi, en même temps que d'autres aspects de la politique économique et d'autres manifestations de l'entreprenariat, à faire disparaître de nombreux obstacles au développement économique.

41. Si les partenariats entre les gouvernements, les milieux d'affaires et les acteurs de la société civile sont inhérents aux solutions nationales esquissées ci-dessus, ils s'imposent également lorsque l'on prend en compte la dimension internationale du défi à relever.

Les partenariats qui seront envisagés pendant la session thématique interactive à laquelle se rapporte la présente note répondent à l'identification d'un certain nombre de questions qu'il serait beaucoup plus avantageux de résoudre en combinant l'expérience, les ressources et l'influence de partenaires venus des institutions internationales, des gouvernements nationaux, des milieux d'affaires et de la société civile. L'idée serait que de tels partenariats accompagnent les pays en développement tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies électroniques nationales, étayent leurs efforts en vue de la formulation de stratégies électroniques, contribuent à relever les principaux défis sectoriels (comme celui du financement électronique pour les PME), et donnent enfin aux pays en développement les moyens de mesurer les effets de leurs politiques sur l'utilisation des TIC dans l'économie et d'évaluer les résultats obtenus de manière à ajuster les politiques en tant que de besoin.

42. Les activités du partenariat réunissant les diverses parties prenantes qui devraient être lancées lors de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI) auront pour objectif les «applications des TIC au service de la compétitivité économique des pays en développement», en particulier en ce qui concerne le commerce et le développement. Ce partenariat vise aussi à contribuer, dans le cadre du mandat de la CNUCED, à la préparation de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit se tenir à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

43. Il y a toute une gamme d'applications des TIC qui pourraient améliorer la compétitivité au service du commerce et du développement. Le secrétariat de la CNUCED a de l'expérience³ en ce domaine. En apportant sa contribution aux activités ci-après, il s'associera pleinement aux activités pertinentes en cours, de manière à tirer tout le parti possible des synergies potentielles et à utiliser au maximum les ressources disponibles. Compte tenu de telles considérations, le partenariat pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement qui sera lancé à la onzième session de la Conférence comprendra les cinq éléments ci-dessous:

- Activités propres à permettre aux pays en développement de tirer pleinement parti des logiciels libres, en particulier activités encourageant la généralisation des programmes de formation aux technologies de l'information;
- Une initiative en matière de tourisme électronique visant à donner aux pays en développement les moyens techniques de promouvoir, de commercialiser et de vendre en ligne leurs services touristiques;
- Activités de soutien à l'élaboration de stratégies électroniques et de politiques électroniques nationales; la CNUCED participera et contribuera au réseau mondial de ressources en cyberpolitique (ePol-NET), qui donne aux responsables de l'élaboration des politiques en matière de technologies de l'information et de la communication des pays en développement les informations et l'assistance dont ils ont besoin pour élaborer des stratégies électroniques nationales efficaces;

³ Par exemple, le succès de l'Initiative en matière d'efficacité commerciale, en particulier du Programme relatif aux pôles commerciaux qui en fait partie; les applications particulières dans le domaine de l'automatisation des services douaniers (SYDONIA) et la gestion des opérations de transport (SIAM); enfin la gestion de la dette (SYGADE).

- Activités visant à améliorer l'accès des PME au financement et au financement électronique, essentiellement pour financer leurs besoins à court terme de fonds de roulement et leurs besoins commerciaux;
- Activités visant à définir un ensemble de mesures électroniques et d'indicateurs de TIC, l'objectif précis étant de définir un ensemble d'indicateurs fondamentaux susceptibles d'être utilisés par tous les pays et d'aider les pays en développement à se doter de la capacité nécessaire pour suivre, à l'échelon national, l'évolution de l'utilisation des TIC.

44. Les activités du partenariat au service du développement associant les diverses parties prenantes, qui sera lancé à la onzième session de la Conférence, seront menées en étroite coopération avec le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications des Nations Unies, qui est lui-même un excellent exemple de partenariat visant à faciliter la diffusion des TIC dans les pays en développement.
